



The Hershey Company

Public Relations • The Hershey Company • 100 Crystal A Drive • Hershey, PA 17033
Email: pr@hersheys.com • www.hersheys.com

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE :

CONTACT POUR LES QUESTIONS FINANCIÈRES :

Mark Pogharian
717-534-7556
717-534-7557

CONTACT POUR LES
MÉDIAS :

Kirk Saville
717-534-7641

HERSHEY CONCLUT UN ACCORD AVEC BROOKSIDE FOODS LTD.

HERSHEY, PA, le 8 Decembre 2011 — La compagnie Hershey (NYSE: HSY) a annoncé aujourd'hui qu'elle avait conclu un accord d'acquisition avec Brookside Foods Ltd., une société fermée du secteur de la confiserie établie à Abbotsford en Colombie-Britannique.

Brookside est une compagnie de confiseries au chocolat dont les produits possèdent un goût exceptionnel en raison de la formule unique utilisée pour la confection de morceaux de jus de fruit enrobés de chocolat. Brookside détient des brevets lui permettant de fabriquer le centre de ses produits uniques à partir de jus de fruit véritable. La compagnie produit aussi des noix et des fruits séchés couverts de chocolat plus traditionnels. Ceux-ci sont fabriqués dans deux installations, l'une en Colombie-Britannique et l'autre au Québec. La gamme de produits de Brookside est vendue en majeure partie aux États-Unis et au Canada dans des emballages à emporter refermables. Le chiffre d'affaires net annuel de la compagnie est d'environ 85 M\$ CA.

« L'acquisition de Brookside est une occasion en or d'étendre notre portefeuille dans cette catégorie », a déclaré John P. Bilbrey, PDG de Hershey. « Les produits de Brookside combinent le chocolat noir et des centres en jus de fruits exotiques, comme le goji, l'açaï, le bleuet et la pomme grenade, pour créer des friandises au goût exceptionnel qui contiennent de surcroît des antioxydants et des flavanols bénéfiques pour la santé. Nous nous réjouissons à

l'idée de faire profiter Brookside de la position importante de Hershey dans le marché du détail. »

« Nous sommes heureux qu'une compagnie comme Hershey d'une grande envergure et d'excellence apprécie la croissance, la valeur de la marque, et les gens de Brookside ainsi que le gout exceptionnel et le potentiel de la gamme de produits offertes par Brookside », a déclaré Ken Shaver, PDG de Brookside Foods Ltd.

Hershey s'attend à ce que l'acquisition s'avère légèrement rentable au cours des douze premiers mois. L'acquisition de Brookside est assujettie à l'obtention de l'approbation réglementaire canadienne et des conditions de clôture habituelles ainsi que l'approbation de ses actionnaires.

Conseillers financiers :

La compagnie Hershey : J.P. Morgan

Brookside Foods Ltd : Lazard Middle Market

Exonération au sujet des énoncés prospectifs

Ce communiqué contient des énoncés prospectifs. Ceux-ci sont faits à la lumière des attentes de la compagnie au moment de la rédaction, qui sont sujettes aux risques et à l'incertitude. Les résultats véritables pourraient différer substantiellement de ceux contenus dans les énoncés provisionnels. Les facteurs pouvant entraîner des résultats substantiellement différents comprennent, sans s'y limiter : tout problème ou toute préoccupation au sujet de la qualité et de la salubrité de nos produits, de nos ingrédients et de nos emballages; le changement du coût des matières premières et de tout autre coût; l'augmentation du prix de vente, y compris les baisses de volume associées à l'élasticité des prix; la demande du marché pour nos nouveaux produits et nos produits existants; la concurrence accrue sur le marché; l'interruption de notre chaîne de distribution; l'impossibilité de mener à bien certaines acquisitions, certains dessaisissements ou certaines entreprises conjointes; tout changement des lois et des règlements gouvernementaux, y compris en matière d'imposition; la condition politique, économique ou financière du marché; tout risque ou toute incertitude relativement à nos activités internationales; toute interruption, défaillance ou brèche de la sécurité de nos systèmes de technologie de l'information; les conséquences d'événements futurs en lien à des enquêtes des autorités de réglementation gouvernementales au sujet des pratiques de fixation des prix alléguées des membres de l'industrie de la confiserie, y compris les risques

corollaires de poursuites ou de mesures gouvernementales; les facteurs relatifs au coût des régimes de retraite, comme les suppositions actuarielles, la performance du marché, la prise de retraite des employés et les besoins de financement; notre capacité à mettre en œuvre les projets d'harmonisation de notre chaîne de distribution dans les délais prévus et conformément aux coûts estimés, ainsi que notre capacité d'effectuer les économies annuelles continues prévues en raison de ces projets; toute autre question dont il est fait mention dans notre rapport annuel, sur le formulaire 10-K de 2010.

Toute information contenue dans ce communiqué de presse est à jour en date du 8 décembre 2011. La Compagnie ne s'engage aucunement à mettre à jour tout énoncé prospectif afin de le rendre conforme aux résultats actuels ou aux nouvelles attentes de la Compagnie.